

pension de reversion

Par **shéhérazad2810**, le **04/04/2020** à **21:49**

Je suis divorcée depuis 10 ans et je percevais jusqu'alors une indemnité de la part de mon ex-mari . Mon ex-conjoint est décédé le 25 mars. Ma fille et mon fils seraient d'après eux obligés de me verser cette indemnité. Alors qu'en fait ne devrais-je pas percevoir la pension de reversion au titre d'ex*épouse?

Avec tous mes remerciements

Par **youris**, le **05/04/2020** à **10:38**

bonjour,

en cas de décès de celui qui devait payer la prestation compensatoire, le paiement de celle-ci est prélevé sur la succession et dans les limites de l'actif successoral.

la pension de reversion est versée par l'organisme de retraite du défunt à son conjoint ou ex-conjoint survivant sous certaines conditions qui diffèrent selon que le défunt recevait une retraite du secteur privé ou du secteur public.

voir ces liens:

<https://www.village-justice.com/articles/que-devient-prestation-compensatoire-cas-deces-debiteur,31839.html>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378>

salutations